

814. Deux compagnies dont une anglaise, et une américaine ont assuré les glaces. Deux compagnies seulement ont envoyé des rapports, d'après lesquels les primes reçues pendant l'année étaient de \$28,068, le montant en force de \$344,661 et les pertes encourues de \$7,148. Deux compagnies de Montréal ont transigé ce genre d'affaires, mais ont remplacé les glaces cassées au lieu de les payer. Leurs rapports ne donnent pas le montant en force.

Assurances sur les glaces.

815. A la fin de 1888 il y avait 85 compagnies sous la surveillance du surintendant des assurances, soit le même nombre que l'année dernière. Elles étaient engagées dans les affaires ainsi qu'il suit :—

Nombre de compagnies d'assurance de toutes sortes.

Faisant l'assurance sur la vie.....	41
“ “ (mutuelle).....	5
“ contre le feu.....	32
“ maritime à l'intérieur.....	7
“ maritime océanique.....	3
“ contre les accidents.....	9
“ de garantie.....	3
“ des chaudières à vapeur.....	2
“ des glaces.....	4

816. Le montant total des dépôts entre les mains du receveur-général pour la protection des porteurs de polices s'élevait au, 17 juin 1889 à la somme de \$14,584,772. \$670,697 étaient aussi déposées entre les mains de directeurs canadiens, soit un total de \$15,225,469 pour la protection des porteurs de police. Cette somme a été répartie comme suit :—

Dépôts entre les mains du gouvernement.

Assurance contre le feu.....	§ 4,170,602
“ sur la vie.....	10,702,687
“ contre les accidents, etc.....	382,180
	<hr/>
	§ 15,255,469

817. Le total des sommes reçues pour toutes sortes d'assurances en 1887 et 1888 ont été de :—

Total des recettes de toutes sortes, 1887 et 1888.